

MOTION : protéger les « lanceurs d'alerte » qui dénoncent des conflits d'intérêt dans le cadre de leur activité de fonctionnaire et d'employé communal.

Le signalement de dysfonctions ou de situations de conflit d'intérêts est aujourd'hui compliqué, de par la peur de représailles ou de licenciement. L'article 23 du Règlement d'organisation de la commune municipale (ROCM) oblige les membres d'autorité et fonctionnaires à la discrétion à l'égard de tiers en ce qui concerne les affaires qui parviennent à leur connaissance dans l'exercice de leur fonction et qui, par leur nature ou en vertu des prescriptions spéciales, doivent être tenues secrètes.

En Suisse, le signalement de faits répréhensibles ou de conflits d'intérêt sur le lieu de travail sera bientôt réglé sur le plan juridique. Les lanceurs d'alerte, gardiens éthiques contre la corruption, doivent pouvoir être protégés. Les remous autour de l'affaire Hildebrand ont montré qu'ils doivent bénéficier d'un meilleur soutien contre la discrimination. Sans vouloir modifier fondamentalement le devoir de réserve et de discrétion, il est important, au nom de la démocratie et de l'éthique, qu'un fonctionnaire qui aurait connaissance de conflits d'intérêt, de dysfonctions ou de gaspillage dont il est témoin dans l'exercice de ses fonctions puisse sans peur de représailles, informer sa hiérarchie qui apprécie alors s'il y a lieu de confier le dossier ou la décision à une tierce personne et ceci sans risque de représailles et pouvoir, en cas de non réaction, informer l'opinion publique ou les autorités judiciaires. Le fonctionnaire ne sera soumis à aucune mesure disciplinaire s'il est de bonne foi dans son travail d'information civique et démocratique.

L'article 23 d ROCM sera complété d'un alinéa 2 qui dit ceci : aucune mesure de représailles ou de discrimination ne pourra être prise si un ou un membre des Autorités communales ou une personne liée à la Commune municipale par un rapport de service a signalé, de bonne fois, en suivant la voie hiérarchique, une dysfonction, un gaspillage, un conflit d'intérêt, une corruption qu'il (elle) aurait constaté dans l'exercice de ses fonctions (lanceur d'alerte).

Pour l'Union Démocratique du Centre Dominique Baettig

